

**INFLUENCES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DE L'ISLAM ET DES TURCS
SUR
LES PAYS DU MAGHREB**

Prof. Dr. Halil CİN
Recteur de L'Université Selçuk
Konya / TURQUIE

**I — LE MAGHREB ET LE SITUATION AVANT L'ISLAM :
LA DOMINATION DES BERBERES ET DES ROMAINS**

Les historiens de l'islam ont nommé toutes les villes de l'Afrique du Nord les pays du Maghreb ou La Berbérie parce que la majorité de la population était indigène. Cette nomination n'a pas été refusée par d'autres historiens. Ces terres, dites le Maghreb ou La Berbérie, ont été divisées en trois régions géographiques: **la première**, la partie Est de l'Afrique du Nord qui contient Tunisie et Bejaia, est appelée l'Ifriqiya; **la deuxième**, l'Ouest de l'Afrique du Nord, y compris la région Tlemcen, est nommée le Maghreb central (Magrib-i Evsat) qu'est l'Algérie d'aujourd'hui; quant à **la troisième** région, c'est Le Maghreb extrême (Magrib-i Aksa) et elle contient les terres marocaines (1). Il faut noter également que Le Maghreb extrême est appelé Berr'ül Udve et que l'on doit y joindre Cibâl-i Berbère, c'est-à-dire les montagnes berbères.

Dès la préhistoire, on appelle Les Berbères la population indigène installée dans toute l'Afrique septentrionale en dehors de l'Egypte et dont on n'a pas pu établir définitivement l'origine. Avec le temps, Les Berbères se sont mêlés aux arabes musulmans, d'une telle manière qu'il n'est pas possible aujourd'hui de les distinguer les uns des autres. Il y a une probabilité sur laquelle les historiens se sont arrêtés fortement: aux temps anciens, Les Berbères n'appartiendraient pas aux nations africaines, mais aux nations asiatiques; avec le temps, ils auraient quitté les plateaux de l'Euphrate et du Tigre pour s'installer dans les déserts africains et sur les côtes de l'océan atlantique. En bref, dans les pays

(1) Ahmed Kalkaşandı, *Subh'ül-A'sâ*, Egypte, 1915, t. 5, pp. 99 - 158; Şemseddin Sâmî, *Kamus'ül-A'lâm*, t. 2/1272 - 1273, t. 3/1791.

du Maghreb, Les Berbères sont plus anciens que les Carthaginois et les Himeriens et ils n'ont aucun rapport de race avec eux. En dehors de quelques exceptions, ils menaient toujours une vie tributaire et ils ne pouvaient pas constituer une unité politique; c'était la caractéristique la plus importante des Berbères (2).

Depuis des époques très anciennes avant l'Islam, les pays du Maghreb ont été toujours gouvernés par Les Berbères. Mais à partir de 42 après J. C., ces pays sont entrés sous la domination des Romains; pourtant cette domination n'était pas une domination absolue. Après de longues guerres entre Les Berbères et Les Romains, quoique les villes littorales aient été prises par Les Romains, les montagnes et les plateaux ont été restés sous la domination des Berbères. Ils n'ont pu les forcer qu'à leur donner la capitation et des guerriers, en laissant l'administration locale aux chefs indigènes. Dans ce sens, la domination romaine n'a pu durer que cinq siècles (3).

Avant l'Islam les divers religions (plusieurs religions) sont de'jà répandues chez les Berbères. Parmi eux, des Sabéens, c'est-à-dire ceux qui adoraient au soleil et aux étoiles, étaient en majorité. Il y avait aussi des idolâtres. Certains berbères peu nombreux avaient préféré le Judaïsme et le Christianisme. Tout cela signifie que les Romains n'ont pu réussir à faire accepter le Christianisme à aucun peuple du Maghreb en dehors de leurs propres émigrants (4).

Après cette courte introduction, nous allons essayer de montrer brièvement comment l'Islam a été entré dans les pays du Maghreb, et de montrer surtout ses influences administratives et juridiques sur les pays du Maghreb.

II — INFLUENCES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES DE L'ISLAM SUR LES PAYS DU MAGHREB

La vraie domination romaine sur les pays du Maghreb n'a duré qu'un siècle et demi. Pendant cette époque, Les Berbères se sont révoltés continuellement et les gouverneurs envoyés par les romains ne se sont occupés que de réprimer les soulèvements et les querelles entre les sectes et d'opprimer le peuple sous des impôts très lourds.

-
- (2) Şemseddin Sâmî, *Kamus'ül-A'lâm*, 2/1270 - 1271; *Encyclopédie de l'Islam*, l'article «Berbères»; Ibn'ül-Esir, *El-Kâmil-Fit-Târih*, t. 3, pp. 25 - 26.
 (3) Kalkaşandî, 5/179; *Encyclopédie de l'Islam*, l'article «Berbères».
 (4) Kalkaşandî, 5/178; *Encyclopédie de l'Islam*, l'article «Berbères»; Şemseddin Sâmî, *Kamus'ül-A'lâm*, 2/1270 - 1271.

Après la naissance de l'Islam les musulmans se considéraient être tenus de communiquer l'Islam aux pays du Maghreb, et aux tribus berbères. Mais il y avait devant eux un obstacle très important: bien qu'ils fussent très nombreux, durant cinq ou six siècles un petit nombre parmi eux avaient adopté le Christianisme; en plus, ils étaient de bons guerriers et à la guerre, ils combattaient courageusement et sans pitié. Il faut noter qu'il existe quelques hadiths qui disent aux musulmans d'éviter de ces guerriers et de faire attention en communiquant l'Islam et qu'à ce sujet, le calife Omar avait envoyé une lettre avertisseuse aux commandants (5).

La première attaque musulmane aux pays du Maghreb a été réalisée en 27/647 à l'époque du calife Othman par une armée dont le commandant était Abdullah ben Ebu Sa'd. Excités et soutenus par les Romains, les maghrebins ont préféré combattre avec les musulmans en refusant l'Islam et la capitation (jizya); mais sortant vaincus de la guerre, ils ont été obligés de demander la paix (6). Quoique les Omeyyades aient continué plus tard à conquérir la Berbérie et à islamiser les Berbères, selon les hadiths, il y en a eu souvent qui se sont convertis de nouveau au Christianisme. Le gouverneur omeyyade Oqba ben Nafi, a pris complètement en 50/670 Tripoli et Tunisie, il en a créé la ville Kairouan et il a islamisé la plupart des pays berbères. Le gouverneur Musa ben Nosayr a joué un grand rôle dans l'expansion de l'Islam dans cette région et avec de courageux guerriers berbères, il a organisé des expéditions en Andalousie. Bien que le Christianisme n'ait pas pu dominer pendant cinq siècles même pas 15% des Berbères, pendant un peu plus de 25 ans, 90% des Berbères ont adopté l'Islam et leur entente avec les arabes a été devenue de jour en jour plus parfaite. Plus de 90% des tribus berbères qui ne s'étaient pas converties malgré tout cela à l'Islam ont adopté la religion musulmane au temps des Idrissides qui avaient proclamé leur indépendance en 172/788.

Dès lors, Les Berbères se sont mêlés avec les Arabes qui sont venus par groupes en Afrique du Nord de la Péninsule arabe et de Damas. Ils ont adopté l'arabe, langue du Coran, comme la langue politique et littéraire, et enfin ils ont oublié peu à peu leur propre langue, d'abord dans les villes puis dans les villages et ensuite dans les déserts. Les

(5) Şemseddin Sâmî, *Kamus'ul-A'lâm*, 2/1271.

(6) Şibli, *Sadr-ı İslâm*, t. 7, p. 18; Ibn'ül-Esir, *El-Kâmil*, 3/91 - 93; Kalkoşandı, *Subh'ul-A'sâ*, 5/117 sq.

(7) Ibn'ül-Esir, *El-Kâmil*, 3/465 - 466, 4/105 - 109, 369 - 370; Şemseddin Sâmî, *Kamus'ul-A'lâm*, 2/1271 - 1272, 3/1791 - 1792.

tribus qui ont pu garder leur religion n'étaient que de certaines tribus désertiques restées loin de la civilisation islamique.

1 — Influences administratives

Les influences de l'Islam sur les pays du Maghreb ont été comme sur d'autres pays qui venaient de se convertir à l'Islam. Mais, comme le Prophète Muhammed a indiqué dans ses hadiths, les Berbères qui constituaient la majorité de la population des pays du Maghreb avaient un tempérament violent et un caractère offensif contre l'ordre établi. C'est pourquoi, leur structure administrative a subi aussi des changements semblables. Nous pouvons les diviser en trois groupes :

En premier lieu: c'est l'époque où La Berbérie était une province dépendant du Grand Etat Islamique. Les pays du Maghreb ont été dirigés, de 27/647 à 172/788, par un gouverneur nommé par des Omeyades ou par des Abbasides. Pendant cette époque de 150 ans environ, si l'on ne compte pas certaines interruptions, chez les pays du Maghreb, on constate les mêmes caractéristiques administratives des Etats omeyade et abbaside. Ces pays n'avaient que de privilèges limités. Certains Khârijides se sont dressés de temps en temps contre cette administration locale (8).

En deuxième lieu: grâce à l'Islam, se sont développée la conception politique et administrative des Berbères; par suite de l'affaiblissement des Abbasides et de la fondation d'un deuxième centre du Califat, le désordre s'est installé en Berbérie et chaque gouverneur a commencé à proclamer son autonomie. Avec le temps, les beylicats se sont transformés en de petits Etats à cause des guerres chaudes qui se sont éclatées entre eux. Jusqu'à ce que la chute de l'Andalousie ait été la fin des beylicats, ont surgi six à sept Etats berbères musulmans. La particularité commune de ces beylicats était le fait que, comme d'autres dynasties autonomes dépendant du calife, ils étaient des Etats fidèles à la tradition islamique. Avant de nous arrêter sur la structure administrative des beylicats, il serait utile de jeter un rapide coup d'oeil sur leur histoire politique.

A) Au temps de Hârûn Al-Raschîd, un commandant nommé Ibrahim ben Aghlab a été nommé gouverneur aux pays du Maghrib. Après avoir réprimé les troubles survenus dans ces pays, celui-ci a proclamé en 800 son autonomie. Pourtant il était encore dépendant des califes abbasides. Son beylicat était un beylicat autonome dit Emir. Cet Etat connu

(8) Kalkaşandı, 5/117 - 120, 179 - 180.

comme Aghlabides (Beni Aghlab) dont la capitale était Kairouan était constituée par deux Etats autonomes et musulmans (808 - 909) (9).

B) Pendant la domination des Aghlabides, l'un des petits-fils du calife Ali, Husayn ben Ali s'est enfui en 170/786 de la Mecque, accompagné par son oncle, Idris. Husayn ben Ali a été arrêté et tué et Idris s'est réfugié aux pays du Maghreb. Les tribus berbères se sont réunies autour de lui et grâce à lui, toutes les tribus berbères se sont converties à l'Islam dans une période très courte. Cet Etat, dit l'Etat des Idrissides, qui dominait le Maghreb extrême était aussi un Etat musulman (10).

C) Le premier Etat chi'ite, dit l'Etat fâtimide, a été fondé entre 901 - 908 au Maghreb par Ubaydullah qui se déclarait appartenir à la descendance du Prophète. La domination des Fâtimides au Maghreb n'a pu durer que 52 ans. Leur structure administrative n'est pas différente de celle des Abbasides.

D) En 360/970, un autre Etat berbère, dit l'Etat des Zirides, a été fondé par Yussuf Bulukkin ben Zîri. Il faut noter que l'Algérie a été fondée pour la première fois par des Zirides. Quoiqu'ils soient restés jusqu'en 440/1048 dépendant des califes fâtimides, à partir de cette date, les Zirides ont fait prononcer des sermons au nom des califes omeyyades de l'Andalousie. En outre, à partir de cette date, dans les pays du Maghreb, le Chi'isme a été remplacé par le Sunnisme. Notons que cet Etat aussi était une dynastie dépendant du calife; autrement dit, quoiqu'il fût indépendant au point de vue de l'administration, il était soumis au calife au point de vue de la religion (11).

E) Après la chute de l'Etat des Zirides en 445/1053, c'est l'Etat des Almoravides (1053 - 1147) qui dominera sur les pays du Maghreb, Cet Etat berbère qui était aussi un Etat musulman a été constitué par des tribus nommées Lamtoûna et Goudala. Le chef de la tribu Goudala qui était antérieurement un medjousi (celui qui adore au feu) a demandé à un commandant nommé Abd Allah ben Yâsin d'apprendre l'Islam à sa tribu. Cette tribu qui insistait d'abord à ne pas se convertir à l'Islam s'est attachée plus tard à Abd Allah ben Yâsin et il s'est uni avec la tribu Lamboûna. Enfin ces deux tribus devenues musulmanes ont fondé l'Etat des Almoravides. L'Islam les a sauvées d'une vie sauvage qu'elles

(9) Kalkaşandı, 5/120 sq.; Şemseddin Sâmi, 3/1792 sq.

(10) Kalkaşandı, 5/180 sq.

(11) Kalkaşandı, *Subh'ul-A'sâ*, 5/185 sq.; Şemseddin Sâmi, *Kamus'ul-Alâm*, 3/1792 - 1793.

menaient et, élevées à un niveau d'une vie civilisée grâce à l'Islam, elles ont pu fonder un Etat. Les Almoravides étaient soumis au calife (12).

F) Enfin, encore un chef berbère, Muhammed ben Toûmert a essayé de sauver les berbères des influences des troubles qui circulaient dans le monde musulman, de raconter les vues d'Al-Ach'ari, une branche de l'orthodoxie sunnite, sur l'unité divine absolue (tawhid) et sa réussite a été totale. Ibn Toûmert, considéré comme Mahdi, a fondé en 515/1121 un nouvel Etat berbère, dit les Almohades dont la domination a duré jusqu'en 1269. Après cette date, sur les terres du Maghreb, ont été fondés de petits Etats comme Merinides et Hafcides; et, à la fin de ce morcellement, les Berbères ont été restés jusqu'au début du XV. siècle sous l'influence politique des Espagnols, des Portugais et des Vénitiens (13).

Les Etats berbères qui se sont fondés pendant 500 ans avaient des traits communs: tous ces Etats ressemblaient à d'autres Etats musulmans au point de vue de l'armature. Ils ne s'en divergeaient que dans les détails..

L'Etat se constituait de deux classes: la première, c'était la classe militaire (cûnd), constituée par des militaires de haute grade, des vizirs et des fonctionnaires de haut rang comme des nichandji (secrétaire pour la signature du Sultan). La deuxième, c'était la classe des ulémas (Erbâb-ı Aklâm) qui comportait des Kadis, des mouhtesibs (Chefs de la police municipale) et des fonctionnaires semblables. Le traitement et le fief concédés à ces fonctionnaires; les uniformes du sultan et des autres hommes d'Etat de haut rang; la cérémonie de la montée journalière du sultan sur le trône, dit la madrasa; de même, le fait que, comme chez l'Empire ottoman, le sultan réunissait le divan et écoutait les plaintes du peuple; la prière cérémoniale du vendredi, les prières de la fête, les cérémonies de l'expédition, les promenades du sultan et d'autres cas semblables, toutes ces choses-là étaient comme chez d'autres Etats musulmans. Ce qui était différent, c'était leur nom. Dans la correspondance officielle, les hommes d'Etat berbères appliquaient les mêmes règles que les hommes d'Etat musulmans. Les documents nous montrent bien que les firmans des sultans ont été nommés **Zahiré** et qu'au début et à la fin de ces firmans, on a imité le style du Prophète. En bref, dans chaque question administrative de ces Etats, on trouve les traces et les

(12) Kalkaşandı, 5/188 sqp.; Açıkğözoğlu (Mehmed), *İslâm Devletleri Tarihi (L'Histoire des Etats islamiques)*, İstanbul 1975, pp. 85 - 86.

(13) Kalkaşandı, 5/126 sq., 191 sq.; Şemseddin Sâmî, *Kamus'ul-A'lâm*, 3/1792 - 1793; Açıkğözoğlu, 86 - 87; Süleymaniye Kütüphanesi (La Bibliothèque de Süleymaniye), *Esat Efendi*, 2362, vrk. 150/a - 150/b.

influences de l'Islam et des Etats islamiques. Comme chez d'autres Etats islamiques, chez ces Etats, le sultan est la tête de l'organisation, mais à l'exécution des lois, il agit au nom du calife. Pour les questions juridiques, il n'a un pouvoir de législation que comme exécuter. Toutes ces questions que nous avons essayé de résumer ont été en détail dans les sources notées à la fin de notre communication (14).

En dernier lieu: sur les terres du Maghreb, il y avait un autre groupe de berbères tout différent. Ils étaient musulmans, mais n'acceptant aucune dépendance, ils ne sont pas entrés sous le joug d'un Etat. Ils continuaient à vivre en Etats tributaires, en cités dans les régions montagneuses du Maghreb.

2) Influences juridiques

Pendant 500 ans, et même, si l'on compte l'époque où ils étaient soumis au Grand Etat Islamique, pendant une époque de 650 ans, le système juridique qui dominait dans les pays du Maghreb, c'était le droit islamique. L'une des quatre sectes sunnites de l'Islam, la secte malikite, si l'on met à part l'intervalle dû à la domination chi'ite, a été adoptée par tous les pays du Maghreb et par les Berbères. La raison la plus importante de cette adoption, c'était le fait que la plupart des juristes étaient nord-africains ou andalous. Pourtant, quoiqu'ils ne fussent pas de l'origine africaine, Essad ben Firat et Sahnou'n qui avaient recueilli et rédigé les vues juridiques de l'Imâm Mâlik étaient des grands juristes élevés en Afrique du Nord. Ces deux juristes ont rendu des grands services aux pays du Maghreb. On sait bien que les Kara-Khanides qui étaient un Etat turc ont joué un grand rôle dans le développement de la secte hanefite; de même, le rôle des juristes de l'Afrique du Nord a été grand dans le développement de la secte malikite. Al-Mudevvenet'ul-Kubra, l'ouvrage en 7 volumes des grands juristes, Essad ben Firat et Sahnou'n, est considéré la base du droit malikite (16). Quoique, par suite de l'influence de la domination chi'ite, la secte malikite ait été en partie déconsidérée, le grand sultan des Zirides, Magr ben Bâdis, l'a faite accepter officiellement comme secte officielle de l'Etat et il n'a pas hésité de la propager dans tous les pays du Maghreb (17).

A côté des lois religieuses basées sur la secte malikite, se sont

(14) Voir, Kalkaşandi, *Subh'ul-A'sâ*, 5/137 - 149, 203 - 210.

(15) Kalkaşandi, 5/210 - 211.

(16) Hudari (Muhammed), *Tarih-ul-Tesri'il-İslâmî*, 210 - 211, 262 sq.

(17) Şemseddin Sâmi, *Kamûs'ül-A'lâm*, 3/1793.

développées aussi des lois coutumières, dites «moeurs et coutumes» sur lesquelles nous allons nous arrêter un peu plus tard.

III — INFLUENCES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES DE L'EMPIRE OTTOMAN SUR LES PAYS DU MAGHREB

1) Acceptation de la domination de l'Empire ottoman par les Maghribins

A partir de la chute des Almohades en 667/1268, les pays du Maghreb ont été partagés entre trois dynasties berbères: Les Merinides à Fes, les Abdalwadites à Tlemcen et les Hafcides à Tunis. Mais toutes ces dynasties n'ont pas pu se sauver d'être jouets dans les mains des Espagnols et des autres pays européens. Et avec la chute l'Andalousie, les pays du Maghreb ont été tout à fait ruinés. A la fin du XV. siècle, les pays du Maghreb et les musulmans qui vivaient dans ces pays étaient dans une très mauvaise situation. Pendant cette époque, l'Empire ottoman dont le maître était le sultan Selim I^{er} avait atteint son apogée; la flotte turque, commandée par Khayreddin Barbaros, dominait la Méditerranée. Khayreddin Barbaros et son frère Baba Arudj ont pris tour à tour Bejgia, Alger et Tlemcen. Pendant ce temps, le frère de Barbaros, Baba Arudj a été mort. Mais Khayreddin Barbaros a continué tout seul à courir de victoire en victoire. Le peuple algérien qui a vu les victoires de Barbaros a envoyé en 925/1519 une lettre au Sultan turc pour entrer sous la domination de l'Empire ottoman. Le peuple algérien désirait voir Khayreddin Barbaros comme leur gouverneur. La domination de l'Empire ottoman serait un honneur pour ce peuple (18). Ce document historique qui se trouve actuellement dans l'archive du Palais Topkapi montre très bien les influences favorables des Turcs sur les pays du Maghreb, surtout sur le peuple algérien. Voici le résumé de cette lettre rédigée et signée par des cadis (Juges), des prédicateurs, des juristes, des imâms et des commerçants, c'est-à-dire par tous les algériens :

«A l'Autorité suprême,

Après nos prières pour votre bonheur et pour votre réussite, nous, algériens, vous dirons que: nous estimons beaucoup votre autorité suprême et nous croyons à la nécessité de la continuation de votre souveraineté. Nous exprimons respectueusement à votre Sublime Porte

(18) *Kanunnâme Mecmuası (La Revue de Kanoun - Namé)*, Süleymaniye Kütüphanesi (Bibl. Süleymaniye), Esat Efendi, 2362, vrk. 150/a - 150/b; Şemseddin Sâmî, *Kamus'ül-A'lâm*, 3/1792.

que nos phrases ne sont pas suffisantes pour raconter nos sentiments. Nous ne sommes heureux que si vous êtes heureux. Nous avons une grande confiance en vous. Voici en résumé le désastre qui a frappé le peuple algérien :

Après avoir envahi l'Andalousie, les chrétiens sont venus jusqu'à la forteresse Ouahran. Ils ont pris Bejaia et Tripoli afin d'attaquer d'autres villes. Ils veulent envahir l'Algérie. Nous sommes restés enfermés comme un point qui se trouve au milieu du cercle. Les ennemis nous ont pressés par tous les côtés. Nous nous sommes mis sous la protection d'Allah. Ils ont voulu nous prendre sous leur domination. Nous avons pensé et nous avons vu que le fléau et le désastre deviennent de plus en plus violents. Vaincus aux chrétiens, nous avons demandé la paix en pensant à notre race, à nos enfants et à nos biens. Par la peur d'être esclaves et d'être dispersés, nous nous sommes soumis pour l'instant aux envahisseurs. Nous appartenons à Allah et nous rentrerons à Lui. Ensuite les chrétiens ont pris Ouahran, Bejaia et Tripoli. Ils voulaient envahir aussi notre pays. Mais juste à ce moment-là, Arudj Bey, protecteur des musulmans et de l'Islam, combattant pour Allah, est arrivé avec un certain nombre de guerriers. Nous l'avons accueilli respectueusement et avec joie. Car c'est lui qui nous a sauvé de notre peur. Avant de venir chez nous, Arudj Bey était arrivé de Tunis à Bejaia. Il a voulu délivrer cette ville des chrétiens. Il a assiégé la forteresse de Bejaia. Après avoir pris la grande bastion, il est entré dans la forteresse. Les musulmans et les chrétiens se sont combattus jour et nuit. Certains des chrétiens se sont enfuis; les autres ont été tués: Arudj Bey a été martyrisé pendant les guerres de Tlemcen. Son frère Khayreddin a été devenu son successeur et il nous a protégé. Nous n'avons trouvé chez lui rien d'autre que la justice et les respects pour les lois du Prophète. Khayreddin Bey a toujours un grand respect pour votre autorité suprême; il combat pour l'Islam et il donne sa vie, ses biens pour l'amour d'Allah. Il ambitionne d'honorer le mot Allah. Notre affection pour lui est sincère et continuelle, car tout son but est de servir à votre Autorité suprême, il combat pour Allah avec nous sur le cheval, il suit toujours strictement les ordres d'Allah. Dans sa croyance, il est comme une étoile. Dans ce cas-là, nous vous demandrions cela :

Notre Emir Khayreddin avait pris la résolution d'aller chez vous. Ayant peur des chrétiens, les notables de notre ville n'ont pas voulu le laisser partir. Nous sommes peu nombreux et faibles. C'est pourquoi, nous avons envoyé à votre Sublime Porte le savant Seyyid Ebûl-Abbas, Ahmed ben Ali. Notre Emir et nous, nous sommes vos très dévoués serviteurs. La région de Bejaia, le peuple du Maghreb oriental et

occidental sont à votre service. Notre Emir vous présentera nos autres problèmes.

Que la miséricorde et le salut d'Allah soient sur vous.

10 - 20 Zilka'de 925/1519 (4 - 14 Novembre 1519)

Muhammed ben Mansur qui s'est consacré à la prière et à la piété dans la Grande Mosquée d'Alger, nous a envoyé une lettre où il écrit qu'il prie Allah pour vous et pour la continuité de votre Etat, parce que Khayreddin a sauvé le peuple algérien.» (19).

Cette demande du peuple algérien a été acceptée par l'Empire ottoman et Khayreddin Barbaros a été nommé comme **beylerbey** (gouverneur) d'Alger. A partir de ce jour, en Algérie, on a commencé à prononcer des sermons au nom des Sultan ottomans. De temps en temps, surtout au temps de Kanouni Sultan Suleyman, il y a eu lieu certains soulèvements et certaines attaques européennes; mais les gouverneurs habiles de l'Empire ottoman les ont étouffées facilement (20). Et maintenant, jetons un rapide coup d'oeil sur la situation administrative et juridique au temps de l'Empire ottoman.

2). La situation administrative des pays du Maghreb à l'époque de l'Empire ottoman

L'Empire ottoman a transformé presque tous les pays du Maghreb en une province distinguée sous le nom de la Ville du Maghreb (Vilâyet-i Maghreb) ou la Province algérienne (Eyalet-i Cezayir). Parmi les sandjaks importants de cette province, on compte Mahdia, Médea, Marakech, etc... Le premier beylerbey, c'est Khayreddin Pacha. La différence la plus importante entre cette province et les autres réside dans leur structure administrative. Cette province a, au contraire des autres, une autonomie administrative. Au début, l'Empire ottoman a nommé gouverneurs dans ce pays certaines renommées comme Khayreddin Pacha, Hassan Pacha (son fils) et Sinan Pacha. Il y a envoyé aussi des janissaires. A côté des sorps des Maghribins ont été constitués ainsi les corps des Algériens. Avec le temps, le Divan, constitué des aghas (chefs) des Janissaires a commencé à se mêler à l'administration et le beylerbey a dû reouvrir aux vues du Divan pour mener bien l'administration. Quand l'influence

(19) L'Archive du Palais Topkapi, E. 6456.

(20) Voir, İsmail Hakkı Uzunçarşılı, *Osmanlı Tarihi* (L'Histoire de l'Empire ottoman), t. II, p. 363 sq.; Süleymaniye Kütüphanesi (Bibl. Süleymaniye), Esat Efendi, 2362 vrk. 150 sq.

du Divan a commencé à augmenter, les aghas des Janissaires ont choisi un chef, nommé **dey**. Avec le temps, l'administration du pays a été laissée à ces dey indigènes. A partir de ce jour, les gouverneurs envoyés par la Sublime Porte n'étaient plus que des représentants de l'Empire. Pendant cette époque, comme il y a eu lieu de sérieux désaccords entre les deys et les gouverneurs, il y a eu lieu de grands troubles dans les élections de dey. Et pendant l'époque de Ahmed III, quand on a donné le titre Vizir et le titre gouverneur à deys, les deys sont devenus des maîtres souverains de la Province algérienne. Pourtant, chaque personne choisie dey affirmait sa fidélité et son obéissance au Sultan ottoman par l'intermédiaire de l'un de ses fonctionnaires (21). Les musulmans maghrébins qui ne se montraient fidèles à l'Empire ottoman qu'au point de vue spirituelle, étaient sincères à leur fidélité. Si bien qu'ils forçaient ouvertement les Français et les Espagnols d'obéir au Sultan ottoman. En ayant eu assez de ces pressions, les Français ont prié le Sultan d'intervenir et par l'intervention de celui-ci, les musulmans maghrébins ont renoncé à leur pression. Tout cela est indiqué dans les cahiers étrangers de l'Archive ottomane (22).

Les Français étaient toujours contre les Algériens. Enfin, après des années 1820, la France a organisé une expédition générale en Algérie et les troupes françaises ont envahi la région algérienne. Après cet envahissement, le dey d'Alger a recouru en 1243/1827 au Sultan ottoman. Bien qu'il y eût un traité de paix entre la France et l'Empire ottoman, le Sultan ottoman n'a pas hésité de secourir l'Algérie contre la France (23). Mais cette aide n'a pas pu être complète et l'Algérie a été restée jusqu'en 1960 sous le joug de la France; cela est une vérité amère. Ces années ont été les années les plus horribles des pays du Maghreb (24).

3) L'Epoque ottomane et la vie juridique dans les pays du Maghreb

L'Empire ottoman a eu toujours du respect pour la culture et les croyances nationales du peuple qui vivait sur les terres qu'il avait annexées à ses siennes; il est resté complètement neutre envers les sectes. Cette règle était valable aussi pour les sectes musulmanes. L'Empire ottoman qui avait adopté la secte hanefite comme secte

(21) Şemseddin Sâmî, *Kamus'ül-A'lâm*, 3/1793.

(22) Başbakanlık Osmanlı Arşivi (Archive ottomane du Gouvernement), *Ecnébi Defterleri (Cahiers étrangers)*, Feuilles concernant La France et l'Algérie.

(23) Başbakanlık Osmanlı Arşivi (Archive ottomane), Dosya Tasnifi, Dosya No: 78.

(24) Şemseddin Sâmî, 3/1793 - 1794.

officielle a laissé les maghribins qui ont adopté la secte malikite tout à fait libres dans leur vie juridique. C'est-à-dire, pendant une époque de 300 ans qui va de 1520 à 1820, le système juridique des pays du Maghreb a été le droit islamique basé sur la secte malikite.

Les registres de Sharî'a (registres de prescriptions juridico-religieuses) qui se trouvent dans les pays du Maghreb nous montrent très bien que les lois islamiques basées sur la secte malikite ont été appliquées strictement dans ces pays. N'a-t-on pas appliqué les Lois ottomanes qui étaient les fruits des lois coutumières et qui remplissaient un vide laissé par le droit islamique dans les domaines pénal, administratif et financier? La réponse de cette question n'est pas affirmative. Car, bien que l'Empire ottoman ait fait pour chaque régence (y compris l'Egypte) des Kanoun-Namés privés (loi fondamentale), à ce sujet, il n'a rien fait pour les pays du Maghreb.

Les Maghrébins ont rempli le vide qui se trouvait dans le domaine de la loi coutumière avec des règles de moeurs et coutumes qui n'étaient pas contraires au droit islamique. Toutes les institutions juridiques des Berbères ne sont pas basées sur ses moeurs et coutumes; Seules les institutions dans le domaine coutumière sont les fruits de ses moeurs et coutumes. Chez eux, les règles des moeurs et coutumes n'étaient valables que si le conseil du village les a confirmées. Chez les Berbères marocains, chaque tribu avait son propre Kanoun-Namé qui organisait la loi coutumière. Ce Kanoun-Namé était fait par un conseil de vieillards, dit **Anfaliz**. Pourtant, il existe des règles des moeurs et coutumes contraires au droit islamique, surtout chez certaines tribus berbères qui ne sont pas musulmans. Mais, il n'est pas juste de le généraliser dans tous les pays du Maghreb. (25).

CONCLUSION

Bien que, pendant presque 5 siècles, seulement 10 - 15 % des Berbères qui, selon la plupart des historiens, seraient venus de la Mésopotomie, aient adopté le Christianisme, en 25 - 30 années, presque 90 % des Maghribins ont adopté l'Islam. C'est un événement très important que l'on doit étudier dans tous ses détails. Si 90 % des Berbères ont adopté l'Islam dans une période très courte, c'est que l'Etat islamique a fait preuve d'une grande tolérance à l'égard des non-musulmans au point de vue politique, sociale et culturelle.

(25) Cf. *Encyclopédie de l'Islam*, l'article «Berbères.»

Selon les sources, les Maghrébins étaient de tempérament rude et nerveux et par là ils vivaient une vie de tribu. Mais après avoir adopté l'Islam, ils ont vécu en bon accord avec les Arabes et ils ont quitté dans un temps très court non seulement leur religion, mais encore leur langue et leurs coutumes. Dans 500 ans, ils ont fondé dix Etats dépendant du calife comme les autres Etats musulmans. Les Maghribins qui n'avaient pas d'autres lois que des lois tributaires, grâce à l'Islam, non seulement ils ont élevé des juristes renommés, mais encore ils sont devenus protecteurs officiels de la secte malikite.

Les Maghrébins qui ont accepté volontairement la souveraineté de l'Empire ottoman ont fait pendant cette époque de grands progrès dans les institutions administratives et juridiques.

En bref, dans les pays du Maghreb où, depuis 1240 ans, l'Islam a été considéré comme religion et comme une vue du monde, pendant presque 500 ans, les turcs musulmans ont joué un grand rôle dans le développement des institutions culturelles, sociales et juridiques. Des influences réciproques entre les cultures sont bien naturelles. Ainsi, le fait que l'Islam a une influence sur la culture européenne, et surtout en Espagne et au sud de l'Italie est une vérité historique.

Je vous remercie tous de m'avoir écouté avec patience.